

BILAN DE COMPÉTENCES — FORMULE 2 APPROFONDIE

24 heures, formule mixte (présentiel et/ou visioconférence), pour explorer plusieurs pistes et construire un projet solide

L'essentiel

Public	Salarié, demandeur d'emploi, indépendant ou agent public, en démarche volontaire, qui s'interroge sur son avenir professionnel, hésite entre plusieurs voies ou prépare une reconversion. Formule également proposée aux entreprises pour leurs salariés.
Prérequis	Aucun prérequis de diplôme. Disposer d'une connexion internet et d'une adresse e-mail pour la partie à distance.
Durée	24 heures : 18 heures d'entretiens individuels (9 séances de 2 heures) et 6 heures à distance (tests, travail personnel guidé), réparties sur 2 à 6 mois selon votre rythme (4 mois en moyenne sur les bilans réalisés en 2025-2026).
Modalité	Mixte. Les 18 heures d'entretiens se déroulent en présentiel, en visioconférence ou en combinant les deux, selon votre situation et votre lieu de vie : la répartition est fixée avec vous lors de la phase préliminaire et peut être adaptée en cours de bilan.
Lieux	Pour les entretiens en présentiel : Star & Co, Rouxmesnil-Bouteilles (76) — Côte & Sport 360, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly (80) — Mairie de Saint-Martin-en-Campagne, Petit-Caux (76). Bureaux fermés et confidentiels. Les entretiens en visioconférence se tiennent sur la plateforme MyTalents.
Délai d'accès	Entretien préalable gratuit, fixé dès que possible selon vos disponibilités. Financement CPF : démarrage au plus tôt 11 jours ouvrés après la demande d'inscription sur Mon Compte Formation. Entreprise ou financement personnel : démarrage sous 15 jours après signature de la convention, du devis ou du contrat.
Entrées	Permanentes, parcours individuel : les dates sont fixées avec vous.

2 500 € nets de taxes

Tarif identique quel que soit le financement. **CPF** : offre publiée sur Mon Compte Formation ; le CPF prend en charge le bilan dans la limite de son plafond et le reste à charge peut être **cofinancé par l'employeur** (abondement du CPF). **Entreprise** : convention tripartite avec le salarié ; financement sur le plan de développement des compétences, avec prise en charge possible par l'OPCO selon ses critères. Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié. **Financement personnel** : délai de rétractation de 14 jours et aucun paiement avant son expiration (art. L6353-5 et L6353-6 du Code du travail).

Pour qui ? Cette formule convient si vous partez d'une interrogation ouverte ou hésitez entre plusieurs voies. Si votre projet est déjà bien identifié, la Formule 1 Essentielle peut suffire : nous en parlons lors de l'entretien préalable.

Objectifs

À l'issue du bilan, vous serez en capacité de :

- clarifier sa demande et fixer des objectifs de bilan réalistes ;
- identifier ses compétences, aptitudes, motivations, valeurs et intérêts professionnels ;
- explorer et comparer plusieurs pistes professionnelles, avec des tests Central Test et des enquêtes métiers ;
- vérifier la faisabilité du projet retenu (marché de l'emploi, formation, financement) ;
- formaliser un projet cohérent et un plan d'action détaillé ;
- repérer les actions complémentaires utiles (formation, VAE, immersion).

Déroulement : les 3 phases réglementaires

Articles L6313-1, L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du Code du travail.

1. Phase préliminaire	Analyse approfondie de la demande, présentation du cadre (confidentialité, déontologie), définition des objectifs, des modalités et du planning individualisé.
2. Phase d'investigation	Analyse détaillée du parcours et des compétences ; motivations, valeurs et intérêts ; passation et restitution de tests Central Test ; exploration de plusieurs pistes, enquêtes métiers auprès de professionnels et vérification de faisabilité.
3. Phase de conclusion	Choix argumenté du projet (ou des scénarios), plan d'action détaillé (étapes, ressources, échéances) et remise d'une synthèse écrite confidentielle.

Méthodes et outils

Entretiens individuels en présentiel et/ou en visioconférence selon votre dossier, **tests Central Test inclus** (batterie définie selon votre besoin) avec restitution commentée, espace personnel MyTalents, outils Parcouréo, trames d'enquêtes métiers, ressources métiers et formation.

Évaluation, documents remis et suivi

- **Synthèse écrite confidentielle** remise au bénéficiaire (document obligatoire) : éléments d'analyse, projet retenu, plan d'action.
- Co-évaluation des objectifs au démarrage et en fin de bilan ; attestation de fin de bilan et certificat de réalisation (ou attestation de fréquentation effective selon le financeur).
- Questionnaire de satisfaction en fin de bilan, **entretien de suivi à 6 mois** et questionnaire à froid.

Nos résultats (indicateurs 2025-2026, au 19/09/2026)

19 bilans engagés depuis 2025	15 bilans menés à terme, 4 en cours	0 % d'abandon	100 % recommandent Pause Café (à chaud et à 6 mois)	5/5 sur 6 avis Mon Compte Formation	89 % d'entretiens de suivi à 6 mois réalisés
---	---	-------------------------	--	--	---

Recommandation : bénéficiaires ayant répondu à la question. Suivi à 6 mois : 8 entretiens réalisés sur les 9 bilans arrivés à échéance. Sources : registres de pilotage Pause Café et avis publiés sur Mon Compte Formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite (ascenseur à Côte & Sport 360, sonnette à l'entrée de la mairie de Petit-Caux). Adaptations possibles après un entretien préalable : rythme et durée des séances, pauses, supports adaptés (taille des caractères, formats numériques accessibles), envoi des documents à l'avance, présence d'un aidant, séances en visioconférence. Mise en relation si besoin avec les ressources spécialisées (Agefiph, Cap emploi, FIPHFP). **Référente handicap : Fabienne VALLET**, 06 33 43 49 91.

Déontologie, confidentialité et données personnelles

Le bilan repose sur le consentement du bénéficiaire, le secret professionnel et la neutralité de la consultante. La synthèse appartient au bénéficiaire : elle n'est communiquée à un tiers, employeur ou financeur compris, qu'avec son accord écrit. Les documents de travail sont détruits en fin de bilan. Une note d'information RGPD et un recueil de consentement sont remis dès le début du bilan.

La consultante

Fabienne VALLET, consultante en bilan de compétences certifiée (certificat professionnel FFP, APC, 2021), titulaire d'un Mastère Responsable Ressources Humaines (CESI) et du certificat de compétences « Animer une formation en situation professionnelle » (RS5846). Utilisatrice certifiée Central Test. Elle mène seule chaque bilan, du premier entretien au suivi à 6 mois.

Réclamations et contact

Réclamation écrite à contact@pausecafe-fabiennevallet.fr : accusé de réception sous 48 heures ouvrées, réponse sous 15 jours ouvrés. CGV, règlement intérieur et livret d'accueil handicap disponibles sur demande et sur le site internet.

Document de référence de l'offre — Version 5 du 3 octobre 2026 (modalité mixte précisée).
Il fait foi pour le site internet, la fiche Mon Compte Formation et les propositions remises aux bénéficiaires et financeurs.



Fabienne VALLET, consultante en bilan de compétences, dirigeante de Pause Café

EI Fabienne VALLET — 77 Grande Rue, 76200 Dieppe — SIRET 902 573 633 00010 — APE 7022ZC — Exonéré de TVA (art. 261-4-4° du CGI)
Déclaration d'activité n° 287 606 447 76 (préfet de région Normandie) — Certification Qualiopi n° F2887-1-I (Pronéo Certification), catégorie Bilans de compétences
contact@pausecafe-fabiennevallet.fr — Tél. 06 33 43 49 91 — www.pausecafe-fabiennevallet.fr